

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour toute demande de subvention, l'association demandeuse doit retourner à la Mairie de Périgny-sur-Yerres une demande dûment remplie et complétée des éléments suivants au plus tard **le 31 décembre**.

Pièces à joindre :

- Le relevé d'identité bancaire
- Le budget prévisionnel
- Le compte de l'exercice écoulé
- La copie de la dernière assemblée générale
- L'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année en cours

Tout dossier incomplet sera classé sans suite.